

**JEUDI 15 MAI 2025 à 18h30  
SALLE DU CONSEIL  
HÔTEL-DE-VILLE**

En application de l'article L.1411.5 du Code Général des Collectivités Territoriales, vous trouverez ci-joint le dossier de délégation de service public relatif à la gestion du Centre Aquatique Amphitrite

**ORDRE DU JOUR :**

- Nomination du secrétaire de séance
- Adoption du Procès-verbal de la séance du 3 avril 2025
- Travaux de réaménagement urbain de l'Avenue du Maréchal LECLERC et du quai Philippe BOUHEY - Principe d'indemnisation amiable des commerçants et artisans du préjudice commercial du fait des travaux – Création d'une commission d'indemnisation amiable et validation du règlement intérieur
- Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) : révision libres des Attributions de compensation à compter de 2025
- Création d'un emploi permanent d'Adjoint Administratif Territorial – Service Finances/Marchés Publics
- Régime des astreintes et Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires en faveur des agents non-titulaires
- Concession de service public pour la gestion du Centre aquatique Amphitrite à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025
- Communication des décisions du Maire prises dans le cadre des compétences déléguées

